

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL



LES ENJEUX

L'engagement sociétal est l'une des sept questions centrales définies par la norme ISO 26000, sous l'appellation "Communauté et développement local". Il s'agit pour l'entreprise de contribuer, directement ou via des acteurs locaux publics ou privés, à l'amélioration de la qualité de vie et au développement économique et social des populations et territoires impactés par l'entreprise.

Pour l'entreprise, cet engagement représente plusieurs bénéfices :

- Engagement des salariés : implication des équipes au sein de l'entreprise, renforcement de la fierté d'appartenance...
- Valorisation de l'image de l'entreprise : différenciation de la concurrence, recrutement des talents...
- Développement : identification de nouveaux marchés (segments de clientèle, zones géographiques, ...), développement de nouvelles pratiques, nouvelles activités...

- Acceptabilité et ancrage territorial : instauration de nouveaux rapports avec les parties prenantes, anticipation et limitation des risques

L'engagement sociétal constitue une partie « créative », un domaine « ouvert » de la RSE, face à une multiplicité de :

- problématiques (éducation, environnement, inclusion sociale, insertion professionnelle, santé)
- parties prenantes (cibles locales, cibles globales)
- modèles (modèles « non profit » jusqu'aux modèles « for profit »)
- partenaires (clients, ONG, entrepreneurs sociaux, institutions publiques, fournisseurs)

Il offre ainsi à l'entreprise une liberté d'initiatives et ouvre la voie à l'expérimentation. Il doit être une vitrine des valeurs et de la culture de l'entreprise. Il est régi par trois grands principes :

- L'engagement sociétal ne se limite pas à la philanthropie
- Il s'agit pour l'entreprise de s'assurer d'adresser des problématiques en lien avec son activité et son expertise.
- Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leurs taille, chiffre d'affaires, activités, etc.

QUE DIT LA LOI ?

CSRD

Plusieurs normes ESRS de la CSRD obligent en Europe le reporting sur l'engagement sociétal des entreprises : travailleurs dans la chaîne de valeur (ESRS S2), communautés affectées par l'activité (ESRS S3), consommateurs et utilisation des produits ou services (ESRS S4), conduite des affaires (ESRS G1).

MÉCÉNAT

Dans l'Union Européenne, la plupart des États membres offrent des incitations fiscales pour encourager les entreprises à effectuer du mécénat financier. Les règles et les avantages varient néanmoins d'un pays à l'autre. À titre d'exemple en France, les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des dons effectués. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-bas sont d'autres pays qui permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les dons.

PAR OÙ COMMENCER ?

- Recenser l'ensemble des engagements existants dans l'entreprise, souvent du mécénat pour les associations mais ce peut être aussi du soutien à des fournisseurs ou du mécénat de compétences pour une cause ou une opération annuelle faite avec la mairie...
- Classer ces actions en fonction des critères : pertinence par rapport à votre business, implication de vos salariés, résultats concrets obtenus (nombre de bénéficiaires par exemple) et supprimer

les actions qui ne répondent pas à ces critères

- Communiquer en interne ces actions et proposer de participer dans un cadre formalisé
- Valoriser les résultats
- Si vous n'avez rien fait, réfléchissez avec un groupe de salariés aux causes qui seraient cohérentes avec votre métier, des causes qui pourraient aussi se situer dans votre chaîne de valeur
- Une fois que vous avez identifiés ces critères, vous pouvez faire appel aux salariés pour qu'ils proposent des actions mais vous pouvez également chercher les associations ou les parties prenantes qui correspondent à ce que vous souhaitez
- N'hésitez pas à utiliser les nombreuses plateformes qui existent pour favoriser l'engagement (Day One, Vendredi...)

ILS L'ONT FAIT

ACTIONS ISSUES DES CANDIDATURES POUR LE PRIX RSE DU SILMO 2023

MÉCÉNAT

- 1,5% du CA consacré aux opérations de don et de mécénat en 2022 (ce qui est davantage que le 1% for the Planet) + mécénat de compétence pour plusieurs associations locales - OPAL DEMETZ
- Création d'une bourse pour soutenir les projets d'étudiants locaux et mise à disposition des produits auprès des écoles d'optique locales - SI INTERNATIONAL

INSERTION

- Travail avec un ESAT pour les travaux d'étiquetage et de conditionnement des produits - OPAL DEMETZ
- Travail avec le service de l'Emploi Pénitentiaire pour la confection des étuis à lunettes - FRIENDLY FRENCHY

IMPLICATION DES COLLABORATEURS

- Mise à disposition pour les collaborateurs d'une journée de volontariat par an - Bollé Brands

ENGAGEMENT DANS LES RÉSEAUX

- Implication dans les syndicats (syndicat local des lunetiers, syndicat national) - Manufacture de Lunetterie Thierry
- Implication dans l'association Recycloptic qui organise la récupération et le recyclage des lunettes et qui vise à construire une filière de recyclage complète (verres de présentation, lunettes usagées, cassées) - Victoire Family Eyes